



**13^e CONGRÈS DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE**
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'ÉTAT DE LA CRIMINALITÉ ET DE LA JUSTICE PÉNALE DANS LE MONDE

Selon le rapport de 2015 du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde, les populations des pays à faibles revenus sont exposées aux plus grandes menaces quant à leur sécurité et à leur bien-être. Le rapport donne un aperçu des grandes tendances mondiales et régionales pour différents types de criminalité et comprend une analyse de l'homicide volontaire, des meurtres basés sur le genre, de la corruption, de la traite de personnes et de la criminalité de la faune.

Le rapport fournit davantage de preuves convaincantes que la criminalité et la justice pénale sont fortement liées au développement. La corruption en particulier a un effet négatif sur le développement à travers une mauvaise utilisation des deniers publics, la concurrence déloyale et les coûts additionnels sur les usagers de services, la diminution de la confiance du public et de l'affaiblissement de l'état de droit.

Les tendances de la criminalité internationale

Il y a eu une tendance globale de stabilité ou une légère diminution sur certaines formes de criminalité violente (homicide, vol et viol) avec des différences selon les régions et les niveaux de développement économique.

Cependant, le meurtre des femmes par leurs partenaires intimes est répandu à des niveaux similaires dans toutes les régions du monde, indépendamment des niveaux d'autres types de violence meurtrière.

Au niveau mondial, les crimes contre les biens ont diminué avec le vol de véhicules motorisés qui est réduit à moitié et le cambriolage à plus d'un quart. Les infractions pénales relatives au trafic de drogue demeurent relativement stables alors que les infractions pour possession de drogues ont augmenté sensiblement depuis 2003.

Les pays à faibles revenus sont touchés de manière disproportionnée par la corruption tandis que la traite illicite de personnes ou des espèces en voie de disparition provient en général des pays en voie de développement et est destinée aux pays plus riches.

Les tendances régionales correspondent principalement à l'image globale. En Europe, le déclin de diverses formes de criminalité a été plus prononcé à l'exception de l'augmentation des infractions relatives à la possession de drogue et au viol entre 2003 et 2013. En Asie et en Océanie, les infractions relatives au trafic de drogue ont augmenté ces dernières années.

Les homicides volontaires

Les taux mondiaux des homicides volontaires ont baissé mais ils s'accroissent encore au niveau régional. Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Amérique et les plus bas en Europe, en Asie et en Océanie. Selon les données venant de 219 pays et territoires, l'ONUDC estime qu'environ 437 000 personnes à travers le monde ont été victimes d'homicide volontaire en 2012. Cela correspond à un taux d'homicide global de 6,2 pour 100 000 personnes, soit beaucoup moins qu'en 2014 dont le taux d'estimation était de 7,6 pour 100 000 personnes.

Le rapport entre la violence et les niveaux de développement social et économique a longtemps été mis en évidence par une recherche criminologique, qui montre que l'inégalité, la pauvreté et un faible état de droit, parmi tant d'autres facteurs, sont liés aux conflits et à la violence sans conflit. Les tendances récentes montrent que les homicides dans les pays à fort revenu sont moindres et décroissants tandis qu'ils ont augmenté de façon constante dans les pays à revenus faibles et en dessous de la moyenne.

Les meurtres liés aux genres

La plupart des victimes des homicides sont des hommes, mais les femmes représentent presque un tiers de toutes les victimes d'homicide en Asie, en Europe et en Océanie qui sont des régions avec un taux d'homicide essentiellement faible. Les meurtres liés aux genres comme les soi-disant "crimes d'honneur" ou les meurtres liés à la dote sont mal répertoriés. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que 43 600 femmes ont été tuées par leurs partenaires intimes ou par un membre de leur famille en 2012. Cela correspond à 47% de toutes les femmes tuées cette année-là.

Le manque de données

Il est extrêmement difficile de mesurer l'étendue de certains crimes, particulièrement la traite de personnes et la criminalité de la faune, à cause du manque de données. Le même problème rend difficile à évaluer l'efficacité des systèmes de juridiction pénale comme sa capacité à détecter les crimes et à enquêter équitablement, à poursuivre et à réhabiliter les délinquants condamnés.

Les populations carcérales

À l'échelle mondiale, les taux d'incarcération sont restés stables au cours de la dernière décennie avec 148 incarcérés pour 100 000 personnes, ce qui équivaut à 10,2 millions de personnes durant la période 2011-2013. Les tendances divergent à travers les régions. Tandis que la population carcérale est en déclin dans toutes les sous-régions africaines, de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest, elles s'amplifient dans le Centre et le Sud de l'Amérique, dans les Caraïbes, dans le Sud-Est et dans l'Ouest de l'Asie, dans le Nord et dans le Sud de l'Europe.

Trente-quatre pour cent des prisonniers purgent leurs peines pour des infractions violentes (notamment les homicides volontaires), moins de 30% pour les crimes contre les biens, 20% pour les infractions en matière de drogue, 3% pour les crimes d'ordre financier ou pour la corruption et 14% pour d'autres types de crimes.

En Amérique, en Europe et en Océanie, la plupart des prisonniers ont été incarcérés pour des crimes violents tandis qu'en Asie la majorité a purgé sa peine pour des infractions relatives aux biens et à la drogue.

Le nombre d'enfants en détention constitue une mesure d'équité dans un système de justice pénale. En conformité aux normes internationales, l'arrestation et l'incarcération des enfants devraient seulement être appliquées en dernier recours et dans un bref délai. À l'échelle mondiale, entre les périodes 2004-2006 et 2011-2013, le taux d'enfants incarcérés a diminué de 12 à 10% pour 100 000 enfants.

La détention provisoire et la surpopulation carcérale

Selon les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non-privatives de liberté, tous les efforts devraient être fournis pour réduire au minimum la durée de détention provisoire des personnes qui attendent leurs jugements. Les alternatives à la détention provisoire, quant à elles, devraient être prises en compte le plus tôt possible. Plus d'un quart des personnes incarcérées dans le monde entier n'ont pas encore été jugées ou attendent leur procès. De 2011 à 2013, les taux les plus élevés ont été observés en Asie (environ 40%) et en Afrique (35%) mais ces taux tendent à baisser.

La détention provisoire contribue à la surpopulation carcérale, contestée dans la plupart des régions du monde. La surpopulation affecte sérieusement les conditions carcérales limitant la possibilité des prisonniers d'avoir accès aux services sociaux de base comme les soins et leur réinsertion sociale.

Conclusion

Plusieurs défis restent à relever pour faire en sorte que tous les citoyens dans le monde puissent vivre en sécurité dans des sociétés où l'état de droit est respecté et promu. Le progrès mondial dans la réduction de certains types de crimes (comme les crimes contre les biens) est à souligner même si les homicides violents demeurent plus élevés et croissants dans certaines régions et dans les pays à faibles revenus.

Des lacunes subsistent encore dans la qualité et la disponibilité des données. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour analyser les liens entre la criminalité, la justice pénale et le développement. Un suivi et une analyse réguliers des tendances criminelles et des opérations des systèmes de justice pénale sont importants pour mesurer les progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et pour avancer vers le développement durable. ■